

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

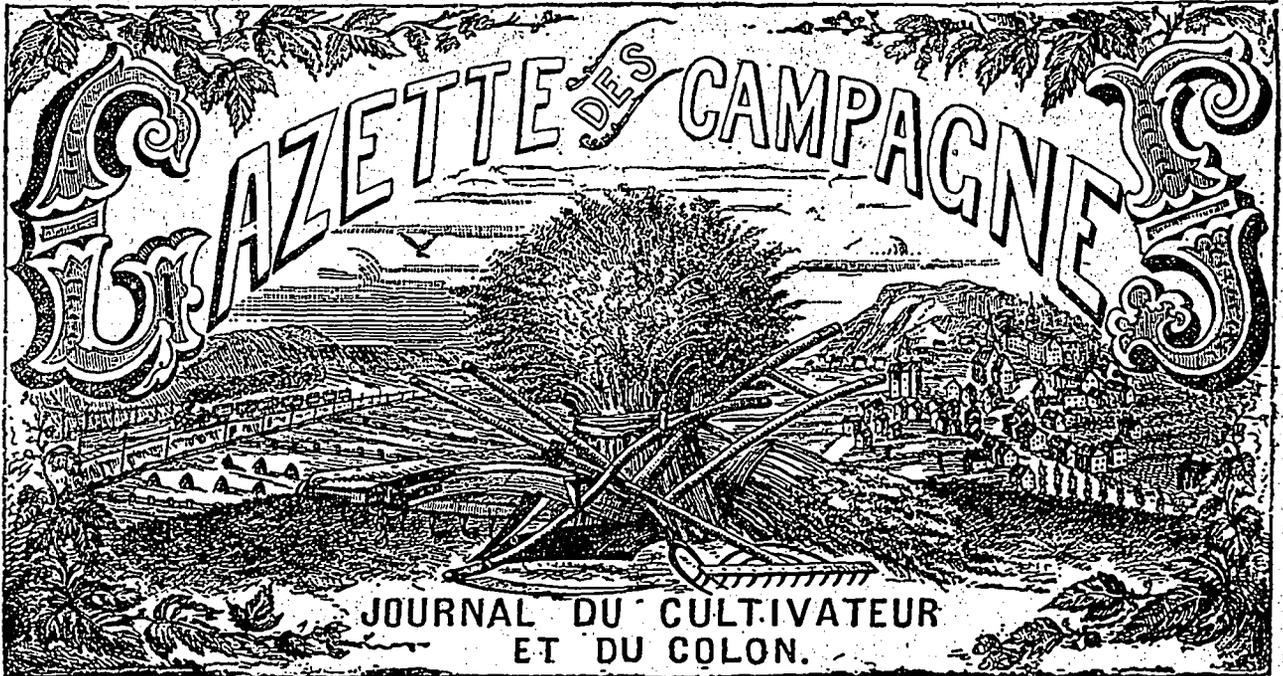
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Rédacteur : FIRMIN H. PROULX — Gérant : HECTOR A. PROULX.

SOMMAIRE

Revue de la semaine :—La confrérie des âmes du Purgatoire.—La mer de Béhring.—Réunion décennale de confrères au collège de Sainte-Anne.—Attentats contre les catholiques en France.—En Angleterre.
Causerie agricole :—Une demi-douzaine de silos.
Correspondance :—Correspondance de la Baie des Chaleurs.
Sujets divers :—Une lettre de M. Joly.—Réunion d'été de l' "American Forestry Association".—Les privilèges et les chances de la vie agricole [Suite].
Choses et autres :—Les récoltes au Nouveau-Brunswick.—La moisson au Manitoba.—Récolte en Europe.—Le beurre analysé.—Un émigré satisfait.—Une forêt de caoutchouc.
Recettes :—Pour détruire les nids de chenilles.—Pour faire disparaître les taches d'encre bleu.

 FEUILLETONS OFFERTS EN PRIME AUX ABONNES DE LA "GAZETTE DES CAMPAGNES."

—Ceux qui nous auront fait parvenir d'ici au 1er Septembre ce qu'ils nous doivent pour abonnement, recevront en prime une riche collection de feuillets réunis en un seul volume. Cette prime sera également envoyée aux nouveaux abonnés.

REVUE DE LA SEMAINE

La Confrérie des âmes du Purgatoire.

M. le Rédacteur,

Veillez donc publier la présente, dans l'intérêt des âmes du Purgatoire et du public en général.

Le bruit court, paraît-il, dans Québec et ailleurs, que la "Confrérie des âmes du Purgatoire" établi, ici, le

24 septembre 1888, par son Eminence le Cardinal Tachereau, a été supprimée!... Ce qui prouve qu'il y en a toujours qui sont plus prêts à parler de ce qu'ils ne connaissent pas, que prompts à s'informer de la vérité de ce qu'ils disent. Tout de même, ces rumeurs sont propres à nuire à la confrérie, et, par là, aux âmes du Purgatoire elles-mêmes. Bien des gens, paraît-il, se seraient mis de cette confrérie, qui ne l'ont pas fait, à cause de ces cancanes; d'autres ont regretté de l'avoir fait; cependant tous ont eu tort en agissant ainsi; car lors même que leur petite annone de 10c n'aurait fait que les rendre membres de la confrérie pour quelque temps, ils auraient été amplement dédommages de leur don, par la part spéciale qu'ils auraient eue à tous les services et grand'messes que nous chantons habituellement pour les âmes du Purgatoire, sans parler des autres mérites auxquels ils participeraient en étant associés à plus de 28,800 personnes qui sont déjà membres de cette confrérie, et qui travaillent tous les jours pour le soulagement des âmes du Purgatoire! On gaspille souvent bien plus d'argent, très-mal à propos, sans le regretter le moins du monde; pourquoi regretterions-nous ces pauvres 10c, même si cette confrérie venait à être supprimée plus tard? Ce qui serait gagné, serait gagné, au moins! Dans le monde on n'exige pas toujours que la même entreprise nous fasse toujours gagner de l'argent; quand on fait un gain raisonnable, on est satisfait; il n'y aurait donc que pour les choses spirituelles qu'on se montrerait exigeants à l'excès!

Heureusement cette rumeur est fondée sur une erreur : On confond la belle " Confrérie des âmes du Purgatoire," établie, si à propos, par son Em. le Card. Taschereau, avec une association de messes basses, appelée " Œuvre des âmes du Purgatoire et de la conversion des infidèles," établie il y a déjà quelques années, à Montréal, et supprimée cette année. La distinction devrait être facile à faire, et puisque son Em. le Card. Taschereau en a déjà parlé deux fois, dans des circulaires adressées à tous les membres de clergé, ces messieurs pourront facilement renseigner les fidèles qui auront besoin de renseignements à ce sujet. D'ailleurs quelles raisons y aurait-il de supprimer une telle confrérie qui est approuvée de la cour de Rome, qui ne demande qu'une petite aumône insignifiante, une fois pour toutes, et qui doit produire tant de bien ! En tout cas, je ne voudrais pas, pour beaucoup, travailler à nuire à une confrérie qui doit être si agréable à Dieu et si utile aux âmes du Purgatoire ; j'en redouterais les conséquences !

Il est évident que le démon est jaloux du bien qui se fait en faveur des âmes du Purgatoire, et qu'il prend tous les moyens de l'empêcher, afin de les laisser souffrir plus longtemps. Quelle bonté pour nous, si nous allions favoriser ses mauvais desseins, en invoquant toutes sortes de raisons futiles pour ménager une petite aumône de 10c et pour empêcher les autres d'aider ces saintes âmes à faire leur pénitence ! En ce cas nous pourrions bien craindre que Dieu usât de représailles envers nous, en proportion de notre influence et de nos mauvais motifs, et qu'il nous dit à notre mort : Tu as trouvé convenable que chacun fit son temps en Purgatoire sans être aidé ; et bien, fais ta pénitence, toi aussi, sans être aidé !

Il est probable qu'alors, plusieurs changeront bien de sentiments à propos de la Confrérie des âmes du Purgatoire !

En attendant, j'invite, de nouveau, tout le public à entrer dans cette confrérie, afin d'avoir la consolation de savoir, à la mort, qu'ils laisseront des milliers de personnes engagées à prier pour eux, et que le Saint Sacrifice de la messe continuera à être offert solennellement, pour leur soulagement comme s'ils avaient laissé de l'argent pour le faire offrir !

Maintenant nous avons des notices anglaises et françaises à propos de la confrérie des âmes ; et nous en donnerons une copie dans chaque famille qui s'enrôlera dans cette confrérie, à titre de renseignements.

Messieurs les éditeurs des journaux catholiques, anglais et français, du Canada et des Etats-Unis, sont priés de reproduire cet article, et d'envoyer le numéro de leur journal au soussigné qui les regardera comme bienfaiteurs de la confrérie.

J. S. MARTEL, PRÉ,

Curé des Grondines,
Directeur.

Grondines, 15 juillet 1890.

La mer de Behring — Depuis quelques mois nos lecteurs ont dû entendre parler des difficultés survenues entre l'Angleterre et les Etats-Unis, au sujet de la pêche du

phoque et du loup marin dans la mer de Behring, que les Américains considèrent comme une mer intérieure, tandis que les Anglais persistent avec raison, croyons-nous, à la regarder comme une mer ouverte.

On sait que l'Alaska — autrefois l'Amérique russe — a été cédé par la Russie aux Etats-Unis, en 1867, au prix de \$7,200,000, avec tous les privilèges et avantages que le czar prétendait y posséder. Ce territoire, situé à l'ouest du 141^e degré de longitude ouest, occupe une étendue de 520,000 milles carrés et forme une grande partie du rivage de la mer de Behring, avec la pointe inférieure de l'Asie et l'Archipel aléontien. Or, depuis un certain nombre d'années, les pêcheurs anglais allaient faire la chasse aux phoques dans les eaux de cette mer en se tenant en dehors des limites ordinaires, c'est à-dire à plus de trois lieues du rivage. Les premières difficultés à ce sujet ont surgi en 1886 par la prétention émise de la part des Etats-Unis à la souveraineté sur toutes ces eaux et au droit exclusif de la pêche aux phoques. Ces complications ont donné lieu à divers pourparlers. Mais l'année dernière, de nouvelles saisies de plusieurs goëlettes de pêche anglaises ou canadiennes ont ravivé la querelle et les deux gouvernements ont échangé à ce propos des notes dont quelques-unes ont un ton assez sévère. Cette correspondance vient d'être soumise par le président des Etats-Unis à la chambre des représentants. La question est entrée dans une phase qui indique de chaque côté un commencement d'aigreur.

La correspondance échangée entre M. Blaine, pour les Etats-Unis, M. Edwards, Sir Julian Pancefote et Lord Salisbury, pour l'Angleterre a pris un ton d'aigreur assez accentuée.

Voici l'opinion de lord Salisbury en réponse aux prétentions des Etats-Unis :

" La seule raison, dit-il en substance, qui pourrait motiver en temps de paix la saisie d'un navire, a trait un acte de piraterie ; or, la pêche et la capture du phoque dans une mer ouverte et libre ne saurait constituer un acte de piraterie, et ne pourrait pas même être considérée comme un acte *contra bonos mores*, à moins d'une convention internationale à cet égard. Ce n'est pas, du reste, parce que les Etats-Unis affirment qu'une chose leur est domageable que cette chose devra être considérée comme perverse ; il faut de meilleures raisons. Quant au monopole exclusif que M. Blaine dit avoir été possédé par la Russie, lord Salisbury cite une lettre de John Quincy Adams qui s'élève, en 1821, contre les prétentions du gouvernement russe au droit d'interdire la pêche à moins de cent milles des côtes. Il cite également la déclaration de Charles Sumner sur ce qu'on doit entendre par *mare clausum*. Bref, il affirme les droits de l'Angleterre et du Canada à la pêche dans la mer de Behring, qui est une mer ouverte et doit être accessible à tous les bâtiments pêcheurs, à quelque nation qu'ils appartiennent.

C'est du reste la manière de voir qu'a exprimé le *New-York Herald*. C'est en même temps ce qui ressort des principes du droit international et de la simple équité.

Les communications suivantes échangées entre les deux gouvernements, ont, ça et là, un caractère assez piquant. Malgré tout, cependant, il y a lieu de croire que l'affaire sera réglée avant longtemps sur des bases acceptables à toutes les parties intéressées.

Réunion décennale de confrères au collège de Sainte-Anne.—Mercredi, le 23 juillet, il y avait au collège de Sainte-Anne une réunion solennelle des élèves finissant de 1879-80. Voici les noms de ces confrères de classe : Les révérends MM. D. Pelletier, préfet des études au collège de Ste-Anne ; Luc Lévesque, curé de St-Pierre de la Patrie ; Alfred Dionne, vicaire au Cap St-Ignace ; Joseph Richard, curé de Ste-Perpétue ; Philippe Ouellet, vicaire à Ste-Anne ; Charles Gagné, Québec ; Etienne Simard, curé de St-Hilarion ; MM. Adolphe Dionne, avocat, Québec ; O. Roy, notaire, New-Carlisle ; Charles Roy, avocat, décédé à Lévis en 1885. Deux confrères de Rhétorique, MM. H. Simard, médecin, St-Jean-Port-Joli, et A. St-Pierre, avaient été invités à la réunion. MM. L. Lévesque, E. Simard, O. Roy et A. St-Jean n'ont pu se rendre au conventum à cause de leurs occupations.

Les parloirs du collège, le grand corridor, le réfectoire décorés de verdure, de fleurs et de drapeaux, offraient un riant aspect. Des inscriptions bien choisies : *Gaude et letare, Alma Mater, Filii tui de longe venient*, etc., redisaient la joie commune. Plusieurs membres du personnel du collège attendaient les visiteurs. L'hospitalité donnée aux anciens élèves fut vraiment princière.

À la fin d'un somptueux banquet, présidé par M. le supérieur, M. D. Pelletier proposa la santé de Mgr Poiré, supérieur, et sut faire ressortir les qualités et les bonnes œuvres de cet insigne bienfaiteur de l'éducation. M. Ad. Dionne proposa en termes très heureux la santé des anciens directeurs et professeurs.

Le lendemain, M. L. Lessard, président honoraire, et quatre confrères célébrèrent en même temps la messe.

Dans une allocution à ses confrères, M. D. Pelletier parla des trois trésors qu'ils avaient trouvés au collège de Ste-Anne : de vrais amis, de maîtres éclairés et dévoués, une éducation chrétienne. Quelques heures plus tard on chanta une messe de *Requiem* pour le repos de l'âme d'un confrère défunt, C. Roy. Les confrères prenaient ensuite le dîner dans la famille de l'honorable Elisée Dionne, père de deux d'entre eux. Enfin la bénédiction du saint Sacrement, donnée dans la chapelle du collège, était le couronnement de la réunion. Les amis se séparèrent ensuite, emportant le meilleur souvenir de la cordialité de leurs anciens professeurs et des directeurs actuels de la maison de Sainte-Anne.

Attentats contre les catholiques en France.—Dans son récent voyage dans l'Est et le Midi de la France, M. Carnot a souvent parlé "de la réconciliation de tous les Français"; et M. Constans, ministre, a dit, dans une réunion à Périgueux : "Nous voulons faire une bonne et sage république; que ceux qui ont jusqu'ici gardé le souvenir des régimes déchus sachent que nous ne sommes pas une république tracassière; il ne faut pas revenir

sur le passé; l'heure des batailles est close et celle de la pacification est venue." Or, quand il prononçait ces mots, M. Constans se préparait à revenir lui-même aux plus beaux jours de l'ère des décrets, et le ministre de l'Intérieur de 1890 allait surpasser par ses exploits celui de 1830. D'abord, pour fermer l'ère des batailles et ouvrir celle de la pacification, M. Constans envoyait son commissaire de police fermer et sceller, à Quimper, la chapelle des Jésuites, où quelques personnes allaient prier, au grand péril de la patrie.

Le 13 juin, le même ministre et son collègue de l'Instruction Publique donnaient un gage plus éclatant encore de leur désir de pacification. La petite commune de Vicq, du diocèse de Langres, était, depuis un demi-siècle, par le legs d'un curé généreux, en possession d'une maison d'école pour les filles, et de secours pour les malades, avec des revenus suffisants pour ce double objet, et un surplus de 700 francs. La donation portait, comme condition expresse, que l'école serait confiée à des religieuses. Laïciser cette école, c'était violenter les vœux de la population très attachée aux sœurs; c'était ruiner la commune, pour construire et soutenir une autre école; c'était méconnaître le vœu unanime du conseil municipal deux fois énergiquement exprimé. Le gouvernement a voulu quand même laïciser. Les habitants de Vicq ont voulu protester et défendre leurs droits par une éclatante manifestation. Ils se sont réunis au nombre de 700 sur 900 habitants que compte la commune, ont entouré la maison des sœurs pour en interdire l'entrée à l'inspecteur, au sous-préfet et aux gendarmes qui les accompagnaient. Sans rien écouter que leur colère et leur brutalité, les deux fonctionnaires ont donné l'ordre de disperser tout ce monde et d'accomplir le brigandage. Il y a eu charge de cavalerie sur cette foule sans armes qui se contentait de demander justice et grâce, coups de sabre et blessures, efforts pour briser la porte de la maison des sœurs, expulsion violente des sœurs, enfin, répétition de tout ce qu'on avait vu de plus criminel et de plus féroce lors de l'exécution des décrets du 29 mars 1830.

Ces faits ont été portés à la tribune et flétris comme ils le méritaient, par les députés catholiques, entre autres par Mgr Freppel. La discussion a été étouffée par le ministère qui a sa manière à lui d'entendre la modération et la liberté.

En Angleterre.—Les fluctuations des partis politiques au parlement et dans le pays, les incidents de la lutte en faveur de l'Irlande, les hommages rendus au cardinal Manning, à l'occasion de son jubilé, sont les principaux événements qui, depuis deux mois, ont occupé les esprits en Angleterre; mais ils ont fait place à d'autres sentiments du jour où a été divulgué le traité Anglo-allemand, par lequel les deux peuples se mettent d'accord pour le moment, au sujet de leur prise de possession dans l'est du continent africain. Ce sont d'immenses contrées qu'ils s'attribuent et se reconnaissent mutuellement.

Ce traité est-il destiné à durer? Déjà chaque nation paraît être plus mécontente de ce qu'elle cède que satis-

faite de ce qu'elle acquiert. Les Anglais regrettent l'île d'Héligoloud, cédée à l'Allemagne, et la route qu'ils comptaient se réserver du nord au sud, le long de l'état indépendant du Congo. Les Allemands s'affligent de l'influence que donnera à leurs co-partageant le protectorat sur le Zanzibar, et trouvent qu'ils ont abandonné des territoires bons à garder. On se demande si ces plaintes sont sérieuses, et si elles n'ont pas pour but de cacher une autre convention encore plus fâcheuse pour la France, dont celle-là a déjà lésé les droits sanctionnés par les traités.

CAUSERIE AGRICOLE

Une demi-douzaine de silos

L'expérience de l'ensilage n'est plus à faire. Il y a un grand nombre de silos dans la province, et tous les cultivateurs qui en ont construit ont parfaitement réussi. D'ici à trois ou quatre ans, on en verra presque sur chaque terre, dans les localités surtout où le foin pousse difficilement. Le blé-d'inde croît partout, lui ; dans les terrains secs, sablonneux il vient à merveille. A mesure que l'industrie des beurres et du fromage se développera, le besoin et les profits d'une plus grande production de lait, imposeront l'ensilage, qui remplace le fourrage vert et les légumes. Avec de l'ensilage, un peu de foin et de paille coupés et deux ou trois livres de son par jour, un troupeau de vaches donne presque autant de lait l'hiver que l'été. Pourquoi ne ferions-nous pas en toute saison du beurre et du fromage de commerce.

Le blé-d'inde est facile à cultiver, mais enfin, si vous en avez huit à dix arpents, il faut avoir l'œil ouvert, si l'on ne veut avoir de mécompte. A mon avis, il n'y a pas de doute qu'il est mieux de le semer en rangs, je ne dis pas en sillons, c'est trop d'ouvrage, et on ne peut y songer que quand on a de la terre assez bien préparée d'avance.

Le semoir-brouette, il coûte une bagatelle, fait de l'excellent ouvrage et le fait vite. Mais alors, si vous n'avez pas fumé à l'automne, et si vous voulez fumer, ce qui est toujours mieux, il ne faut pas semer trop grand à la fois. En deux jours, le blé-d'inde sort de terre, et quand il est levé vous brisez les tiges en passant sur le terrain avec les voitures, en étendant le fumier, etc. Un cultivateur qui veut ameubler sa terre avec du blé-d'inde, et semer sur un friche ou un retour de prairie et fumer, doit, s'il cultive un peu en grand, se munir d'un étendeur mécanique. Ce printemps, je me suis fait prendre. J'ai semé vingt-cinq minots de blé-d'inde, la plus grande partie à la volée et le reste avec le semoir-brouette. Après ma semence, il a plu une couple de jours, et je n'ai pas eu le temps de couvrir tout mon champ d'engrais. J'ai remplacé par du plâtre, mais l'effet n'est pas le même. L'étendeur d'engrais est un instrument d'une haute utilité, l'embaras est qu'il coûte cher. Ceux qui en

manufacturent devraient trouver le moyen d'en diminuer le prix, ils en répandraient beaucoup plus.

Il est encore temps de faire de l'ensilage cette année, pour ceux même qui n'ont pas fait de semence à cette fin. Il y a toujours des pièces de grain qui "manquent", des "rapaillages", des joncs, des sarrazins qui gèlent, etc. Quinze à vingt mille livres d'ensilage ne sont pas une grosse affaire à trouver sur une terre. Mais l'hiver on les trouve bien, je le dis à ceux qui n'ont pas encore goûté de ce système. Donnez trente livres d'ensilage par jour à une vache avec dix à douze livres de paille et cinq livres de foin, et m'en direz des nouvelles. Quand je mentionne le sarrazin, je dois aussi ajouter que c'est le fourrage le plus difficile à conserver. J'en ai perdu moi-même, quoiqu'il fût tout aussi bien ensilé que le reste de mon ensilage. Mais quand le sarrazin est gelé ou qu'il ne peut mûrir, il n'y a rien à risquer.

La manière de faire un silo a été très souvent expliquée dans le *Canadien* et le *Cultivateur*. Une fois de plus, en deux mots, ne nuira pas. Il s'agit tout bonnement d'une boîte étanche, à l'épreuve de l'air. De la planche commune, avec un espace de quelques pouces rempli de terre ou de moulée de scie, la terre est préférable, fait parfaitement l'affaire. Un coin de "tasserie" est un endroit de première classe, parce qu'il est mieux que le silo soit à l'intérieur d'une bâtisse. Il coûte moins cher. Vous n'avez pas besoin de couverture, etc. En ensilant, foulez bien, les côtés surtout. L'air, voilà l'ennemi. Il est inutile de mettre de poids sur l'ensilage. Ici, je couvre de quelques pouces de paille et de planches. De la terre fait une magnifique couverture, mais c'est un ouvrage sérieux que de monter de la terre à quinze ou vingt pieds de hauteur.

Je voudrais bien que ces quelques lignes amèneraient la construction d'une demi-douzaine de silos.

J. ISRAEL TARTE.

Correspondance de la Baie des Chaleurs

Monsieur le Rédacteur.—Je ne viens pas vous dire que j'ai découvert la Baie des Chaleurs, il y a longtemps que Jacques Cartier m'a prévenu dans cette opération ; mais me trouvant dans cet endroit enchanteur, à cette saison de l'année, j'ai cru que vous seriez heureux ainsi que vos lecteurs d'apprendre les faits intéressants dont je suis le témoin.

La colonisation a pris un essor nouveau depuis l'année dernière : les habitants du comté de Bonaventure, ayant à leur tête leurs zélés pasteurs, ont formé une société de colonisation qui n'entend pas opérer seulement sur le papier, mais bien défricher les cantons fertiles qui s'étendent en arrière des paroisses de Cascapédiac, Caplan, Bonaventure, New Carlisle, Port Daniel. J'ai vu moi-même quelques-uns des lots offerts aux nouveaux colons, sur les bords du Petit Cascapédiac. Il est difficile de trouver une terre plus belle et plus facile à mettre en culture. La grandeur des jeunes arbres, poussés avec

une vigueur extraordinaire, indique la richesse du sol qui les alimente ; et l'absence de roches donne au défricheur l'assurance d'être délivré des ennuis et de la perte du temps qu'occasionnent à plus d'un de nos cultivateurs ces hôtes désagréables.

Mais on ne colonise pas sans avoir de chemins, aussi les directeurs de la société de colonisation se sont-ils hâtés de demander au gouvernement provincial les subsides nécessaires pour en ouvrir au milieu des bois. Les travaux sont déjà avancés et fort bien exécutés sous l'habile direction de M. le curé de Cascapédiac, qui, je le dis sans compliment, est tout dévoué à l'œuvre de la colonisation, et parfaitement en état de rendre service à cette œuvre patriotique par excellence.

On peut espérer, avec fondement, voir s'établir avant peu d'années dans cette nouvelle région, plusieurs paroisses florissantes et agréablement situées sur les belles rivières Grand et Petit Cascapédiac, qui ont déjà un nom dans le monde des amateurs de pêche. Son Excellence le gouverneur-général a fixé sa tente sur leurs rives depuis quelques mois et les saumons splendides qu'il en a tirés ont fait les délices de plus d'un gourmet.

En attendant la réalisation de leurs légitimes espérances dans l'avenir de leur contrée, les habitants de Cascapédiac se sont mis en mesure de tirer le plus grand profit possible de leurs fermes actuellement en culture : ils ont établie une fromagerie dans leur paroisse. Remarquez, M. le Rédacteur, que cette fromagerie est la première ouverte dans toute la Baie.

La production du fromage, sans être rangée parmi les industries de l'antiquité, dans la partie du district de Québec que vous habitez, n'est pas une chose nouvelle ; ici, à la Baie des Chaleurs, c'est un progrès inconnu jusqu'à cette année, et les habitants de Cascapédiac auront la gloire d'avoir inauguré dans le comté de Bonaventure cette industrie si bien payante.

Il ne manque plus à cette région fertile, dont je vous écris un mot aujourd'hui, qu'un chemin de fer, qui lui donne la facilité d'exporter ses produits. L'essai infructueux qu'on a tenté les années dernières n'est pas de nature à décourager des hommes de progrès. On espère qu'une nouvelle compagnie se formera avant longtemps pour achever l'œuvre laissée incomplète par la première compagnie.

Que nos compatriotes, au lieu d'aller se faire les esclaves des manufacturiers américains, se dirigent donc vers ces terres fertiles qui leur promettent des revenus assurés et suffisants, tout en leur conservant le plus grand des biens temporels, une bonne santé.

Voilà, Monsieur le Rédacteur, le voeu que je forme en terminant cette correspondance ; malheureusement elle ne donne pas une idée juste des belles choses dont je vous parle. Quelqu'imparfaite qu'elle soit, j'espère que vous voudrez bien l'insérer dans les colonnes de votre intéressant journal.

CASCAPÉDIAC.

UNE LETTRE DE M. JOLY.

Nous nous faisons un plaisir de publier la lettre suivante adressée à M. Tarte :

I. TARTE, Ecr.,

Rédacteur en chef du *Canadien*.

Québec, 30 juillet 1890.

Mon cher Monsieur,

Auriez vous la bonté de publier l'avis ci-inclue de la réunion de l'Association Forestière Américaine, à Québec.

Il serait facile de démontrer que nous, Canadiens, nous sommes au moins aussi intéressés dans cette question que nos voisins, sinon plus, mais il est inutile d'encombrer vos colonnes en démontrant une vérité que tout le monde admet.

L'ouvrage préliminaire est terminé, mais il sera nécessaire, ici, comme dans toutes les autres villes où l'Association s'est réunie, d'avoir un comité de réception, pour classifier les essais qui seront lus devant l'assemblée, préparer le programme et souhaiter la bienvenue à nos visiteurs. Aussi j'espère que ceux qui prennent intérêt à la question pourront disposer de quelques minutes, vendredi de cette semaine, pour se réunir à mon bureau, No. 15, rue Buade, à onze heures pour choisir ce comité.

Il me paraît opportun de rappeler à ceux qui sont intéressés dans le commerce de bois, et qui se méfient instinctivement, je regrette de le dire, de tout effort fait pour la protection de nos forêts, il me paraît opportun de leur rappeler que notre but n'est pas de bannir de nos forêts les commerçants de bois, et de laisser sécher sur pied les arbres propres à l'exploitation, mais, au contraire, d'assurer au commerce de bois un approvisionnement constant, et à la province un revenu sur lequel elle pourra compter pour longtemps.

Veuillez me croire

Votre obéissant serviteur,

H. G. JOLY DE LOTBINIÈRE.

Réunion d'été de "l'American Forestry Association"

Nos amis apprendront avec plaisir que l'association forestière de l'Amérique se réunira à Québec le 2 septembre prochain. Cette réunion ne peut manquer d'être avantageuse pour nous. C'est surtout à l'honorable M. Joly et aux membres du gouvernement provincial que nous devons de réunir dans nos murs tant de spécialistes distingués.

Voici en quels termes le secrétaire de l'association annonce la réunion :

"L'American Forestry Association" a accepté avec reconnaissance l'invitation du gouvernement de la province de Québec de se réunir cet automne à Québec, du 2 au 5 septembre prochain.

La conservation de la forêt et l'administration judiciaire des choses qui s'y rapportent sont d'une importance vitale pour le Canada, où presque tous les terrains

forestiers, à très peu d'exceptions près, font partie du domaine public. Il sera intéressant pour l'association d'étudier le système canadien sur les lieux et toutes les facilités lui seront accordées pour cela. Ces observations seront d'un très grand secours à l'American Forestry Association " dans ces efforts pour la protection des richesses forestières de ce continent.

Les circonstances qui induisent l'association à se réunir à Québec sont la garantie qu'elle fera un ouvrage utile et sérieux ; tandis que le caractère historique de la vieille cité de Québec, ses nombreux et intéressants souvenirs, ses sites magnifiques seront autant de motifs qui induiront les membres à assister à la réunion.

L'époque fixée de mardi le 2 septembre à vendredi le 5, permettra aux admirateurs de la nature de voir le St-Laurent et ses rives pittoresques dans leur plus grande beauté, et cette date a été spécialement choisie pour accommoder ceux qui aimeraient visiter avant leur retour la célèbre région du Saguenay.

L'on est en correspondance avec la Truck Line Association et l'on croit que des arrangements pourront être faits pour l'obtention de billets de retour à taux réduits. Les membres de l'association et autres qui se proposent d'assister à la réunion devraient donc acheter leur billets directement pour Québec et obtenir de l'agent un reçu pour leur argent indiquant par quelle route ils ont voyagé. Sur présentation de ce reçu à M. H. G. Joly au lieu de la réunion, il signera un certificat (à la condition que cinquante reçus soient présentés) attestant que le porteur a assisté à la réunion et qu'il a droit à un billet jusqu'au lieu dont il est parti (jusqu'à l'endroit où il est entré sur le territoire l'Association) à un tiers du taux régulier.

Les membres de la " Forestry Association " sont priés d'envoyer les titres des travaux qu'ils se proposent de lire, à l'honorable H. G. Joly, 15 rue Buade, Québec, avant le 16 août prochain, afin de laisser au comité le temps de préparer une classification convenable, de préparer et faire imprimer le programme. Tous les travaux ainsi lus à la réunion appartiendront à l' " American Forestry Association " et seront renvoyés au comité de publication pour être publiés comme il l'entendra.

Toutes les facilités seront accordées aux journaux pour donner des comptes-rendus des procédures. Tous ceux qui s'intéressent à la question forestière et qui désirent faire partie de l'association n'auront qu'à envoyer leur nom et leur adresse au docteur Henry M. Fisher, trésorier de l' " American Forestry Association, " en envoyant deux dollars, montant de la souscription annuelle. Ils pourront s'ils le préfèrent, se faire inscrire à Québec.

H. M. FISHER,
Secrétaire A. F. Ass.

Philadelphie, 12 juillet 1890.

Les privilèges et les chances de la vie agricole

(Suite.)

Il est aussi du ressort du cultivateur d'être un artiste il peut créer ce qui réalise un idéal, il peut devenir le type le plus élevé de l'artiste. On a bien exprimé ce que le fermier a à faire avec la vie, en disant qu'il est maître des conditions voulues pour ses créations ou développements, tantôt dans les parties les plus inférieures de la végétation, tantôt dans les formes les plus élevées de la nature animale. Quand nous considérons le blé du cultivateur, nous voyons une des merveilles les plus exquises de la nature ; nous contemplons une formation unique d'étamines et de pistil, une formation si unique et invariable que depuis son apparition aux premiers jours du monde elle se suffit à elle-même, cette formation unique conservant à jamais la pureté du précieux grain. Le blé d'aujourd'hui est le blé d'hier, le blé de Pharaon, le blé d'Adam, sans aucun doute. Mais d'autre part, quand nous considérons les animaux domestiques, nous découvrons la loi des variations, qui ouvre à l'homme un vaste domaine pour l'exercice de son intelligence. Nous trouvons là façonnant pour leur embellissement et leur mise en valeur, " le rouge, le blanc et le rouan ", la magnifique Jersey ou le Pur-Sang. Le Pur-Sang d'aujourd'hui n'est plus le cheval de Pharaon. Pensez-vous que naturellement le Pur-Sang possédait cette pose gracieuse, cette livrée de satin, cette structure élégante, ces muscles d'acier, ce glorieux courage et ce tempérament docile. Non, toutes ces qualités lui viennent du travail de l'homme. Tel qu'il est, le cheval est aussi bien le produit de l'intelligence réfléchie, de la patience inspirée, de l'enthousiasme amoureux qu'un tableau de Millet, un opéra de Wagner, ou un drame de Shakespeare. Voyez-vous qu'il y a de grandes chances et de hauts privilèges dans les dessins de la vie agricole ? Quel est le cœur qui n'a pas été ému par l'histoire de Buchanan Read de la chevauchée de Sheridan à Winchester, vingt milles par jour ? Pourquoi cette chevauchée est-elle une réalité et non pas une simple fantaisie de poète ? Parce qu'il monta un coursier robuste, noir et de noble race, plein de feu, plein d'os, avec une longue liste d'aïeules connues. C'est-à-dire un pedigree, avec tout ce que cela implique. Quel est celui des deux qui fut le plus grand génie, celui qui éleva le cheval, ou le poète qui le célébra dans ses chants ?

Les portes de l'occasion sont grandes ouvertes devant le cultivateur instruit. Dans son grand discours à Birmingham, le professeur Marshall n'a-t-il pas dit dans l'histoire du monde, nous constatons une *partie* plus importante que toutes autres, celle qu'on pourrait appeler *la porte* par excellence, voulant dire par là la porte des hautes aptitudes d'un grand nombre d'hommes des classes ouvrières, les facultés latentes, non développées, arrêtées dans leur développement, ou simplement perdues pour un travail plus élevé, qui n'ont abouti à rien faute d'occasion de se produire. Sur une ferme, ces intelligences n'auraient-elles pas eu l'occasion qu'il leur fa-

lait ? Les travaux les plus élevés ne sont-ils pas l'un des privilèges de la vie agricole. Les agriculteurs plantent, sèment et récoltent. Ne peuvent-ils pas aussi penser ? On pense généralement que la vigueur mentale n'a pas d'issue dans la vie agricole ; qu'elle y est arrêtée ou perdue ? et n'est ce pas une opinion de ce genre qui pousse les jeunes gens vers les villes, pour chercher les grands courants de l'idée ? Que faisons nous pour rendre la vie de la ferme chère à nos garçons et à nos filles ? Oublions nous les grâces et les perfections de la vie ? Sommes nous partisans de l'accumulation de la richesse ? On a si souvent dit que le sol contient la véritable richesse du monde ; si souvent répété que le cultivateur nourrit et habille l'univers entier, que l'idée de propriété matérielle s'est logée fermement dans nos conceptions de l'agriculture ; trop souvent le cultivateur lui-même trouve que la propriété est la clef de la nature.

Tennyson met dans la bouche de son fermier des vieux pays du nord :

Entendez-vous les pieds de mes chevaux chanter :
Propriété, propriété, Property, propriety, propriety.
Voilà ce que mes oreilles entendent ?

Choses et autres

Les récoltes au Nouveau-Brunswick.—M. Lugrin, secrétaire du bureau d'agriculture au Nouveau-Brunswick, vient d'imprimer et de distribuer son bulletin annuel sur l'apparence des récoltes dans la province.

Voici quelques-uns des rapports qui paraissent dans ce bulletin :

Gilbert Wilbur, Shédiac—Le manque de neige et le froid des trois derniers hivers commencent à nuire aux terres à foin dans ce district. Sur les terres hautes le foin sera moyen, sur les terres basses ce sera une demi-récolte.

M. le curé Michaud, Bouctouche—Les terres à foin ont souffert des glaces formées après les doux temps de l'hiver passé. Il a été semé à peu près autant de grain qu'à l'an dernier ; moins d'avoine mais plus de sarrasin.

M. le curé Cormier, Cocagne—Beaucoup de foin nouveau a été tué par la glace ; mais la perspective de la récolte est 50 pour cent meilleure que l'an dernier. On commence à augmenter les opérations de la laiterie.

Hon. O. J. Leblanc, Sainte-Marie—L'herbe a été endommagée par les gelées, faite de neige. Le foin nouveau paraît bien. Le vieux foin est médiocre et en retard. On s'intéresse plus à la laiterie et avec de l'encouragement les fermiers s'y portaient bien. Nous avons besoin d'une bourgeoisie, nous en voyons la nécessité, mais personne n'ose prendre l'initiative.

J. T. Vautour, St-Louis—La glace qui a couvert le sol tard ce printemps a nui et retardé le foin, qui sera plus pauvre que d'habitude.

La moisson au Manitoba.—Pendant que dans presque tous les pays du monde la moisson laisse beaucoup à désirer, il nous fait plaisir de dire que Manitoba, et, de fait, tout l'ouest canadien fait exception.

Jamais nos champs ont présenté un plus bel aspect. La végétation a été si rapide que nos cultivateurs seront bientôt appelés à faire la récolte avec un rendement énorme. C'est par milliers de minots que chacun compte moissonner, et si l'on en juge par la disette de ces autres pays sont menacés, les prix seront bons.

Récolte en Europe.—Nous avons déjà dit que les récoltes ont eu beaucoup à souffrir en Europe, et notamment en Angleterre et dans le nord de la France, à cause des orages qui ont sévi dans ces contrées.

On signale déjà une hausse dans le prix du pain dans les grandes villes de France. Espérons que la Providence sauvera

ces nations de la famine, mais qu'en même temps, nos produits contribueront à leur salut moyennant une bonne rétribution. Nous aurons bien gagné par les années d'épreuves que nous venons de traverser.

De tous côtés dit l'*Indicateur de la Savoie*, s'élèvent des plaintes sur les orages. Les blés couchés mûrissent mal ; des communes, des contrées entières voient leurs récoltes hachées par la grêle ; des terrains ravagés par les pluies torrentielles ; les vignes, qui avaient belle apparence, commencent à souffrir de la coulure du cochylys, du mildiou, du pourri lié ; les foins, mal coupés, échouent mal et pourrissent sur place. Et malheureusement, on ne prévoit pas la fin de cet abominable temps.

L'Irlande est menacée d'une de ses légendaires famines. La récolte des patates sera des plus mauvaises et les paysans voient avec anxiété la dure saison approcher rapidement.

Le beurre analysé.—M. Thomas Macfarlane, analyste du gouvernement, a analysé 150 échantillons de beurre récoltés dans toutes les parties du Canada. Il a trouvé que 33 de ces échantillons n'étaient pas du beurre pur. Les 117 autres échantillons étaient du beurre sans mélange. Dans son rapport, il dit qu'on ne trouve pas d'oléomargarine sur les marchés canadiens.

Un émigré satisfait.—Un belge, monsieur F. Denis écrit au directeur un journal *Le Manitoba*, qu'il fait plus d'argent au Manitoba qu'il aurait jamais pu en faire en Belgique. M. Denis ajoute que s'il écrivait aux journaux belges sur Manitoba, il le ferait en des termes favorables à cette province. Et il ajoute :—“Je ne regrette nullement d'avoir laissé la Belgique. Au Manitoba comme ailleurs, les travailleurs ne valent rien ; mais les gens de bonne volonté et aux idées droites réussissent.”

Une forêt de caoutchouc.—Dans le récit fait par Stanley sur les contrées qu'il a parcourues au centre de l'Afrique nous relevons le passage suivant :

“Ma santé, a-t-il dit, a relativement peu souffert au cours d'un de mes plus dangereux voyages qu'homme ait jamais entrepris. Dans la fameuse forêt de l'Arruwini, nous sommes restés de longs mois sans voir le soleil. Nous marchions sous une voûte de feuillage tellement épaisse que le soleil n'y pénétrait jamais. C'était une voûte immense, car ces arbres sont des géants. Il fallait, en outre, frayer notre route avec la hache.

“Il y a là des richesses immenses, des espèces innombrables, essences rares et précieuses. Les lianes formaient au-dessus de nos têtes de bizarres enchevêtrements comme les huit couleurs ! Elles embarrassaient nos pas ; il fallait alors les couper, et il en découlait des ruisseaux d'un liquide jaunâtre, laiteux, qui nous enduisait les membres, collait nos doigts. C'est le caoutchouc. La forêt de l'Arruwini est grande comme la France et l'Espagne réunies (sic) ; ce sera un jour le réservoir du caoutchouc du monde entier.”

RECETTES

Pour détruire les nids de chenilles.

Un correspondant au “Country Gentleman” conseille la manière suivante de détruire les nids de chenilles que l'on voit souvent sur les arbres fruitiers, entre autres sur les pommiers.

Procurez-vous une perche légère de huit à dix pieds de longueur, au bout de cette perche vous liez fortement un morceau de linge en laine. Prenez trois pintes de bonne cendre de bois dur, ébouillantez-la pour en faire une lessive très forte, ajoutez à cette lessive une chopine de savon mou. Quand vous voulez vous servir de cette composition plongez y votre linge et au moyen de votre perche arrosez les nids de chenilles. C'est pour elle une mort sûre et prompte.

Pour faire disparaître les taches d'encre bleue.

Le linge taché, devra d'abord être lavé dans du lait doux ; puis on le frotte fortement avec du savon mou, la tache disparaîtra bientôt.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC,
District de Kamouraska,
No 1346

COUR SUPÉRIEURE

Le premier jour d'août mil huit cent quatre-vingt-dix.
EUGÈNE GARON, rentier, de la paroisse de Sainte-Anne de
la Pocatière.

Demandeur ;

JOSEPH GRONDIN, ci-devant de la paroisse de Saint-Onésime,
maintenant absent de la province et résidant aux États-
Unis d'Amérique.

Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaitre dans les deux
mois.

Fraserville, 1er août 1890.

PELLETIER & PERRAULT,
P. C. S.

TACHÉ & RIOU,
Avocats du Demandeur.
7 Aout 1890—2 f.

HARAS NATIONAL

BUREAU : 30, Rue St-Jacques, MONTREAL
FERME : OUTREMONT, près Montréal.

CHEVAUX FRANÇAIS

40 Etalons : Normands, Percherons et
Bretons, maintenant dans nos écuries.

TOUS ACCLIMATÉS

PEU DE COMPTANT EXIGÉ ET LONG CRÉDIT

*Avis aux Sociétés d'agriculture, aux Cercles agricoles et
aux cultivateurs.*

Achetez longtemps d'avance l'étalon dont vous voulez vous
servir pour la saison prochaine. Il sera mieux connu de tous
et son travail, en attendant, vous vaudra celui de deux che-
vaux ordinaires.

A tous ceux de nos clients qui le désirent, nous assurons le
cheval vendu contre la mort ou accident pour une faible
prime.

Nulle autre compagnie ne fait à ses clients au Canada ou
aux États-Unis de pareilles conditions aussi exceptionnelles.

LOUIS BEAUBIEN, Président de la Compagnie
R. AUZIAS TURENNE, Directeur.

TURGEON & CARROLL

AVOCATS.

No. 28, Rue St-Pierre, Basse-Ville, QUEBEC

A. TURGEON H. G. CARROLL

BUREAU A KAMOURASKA : du 13 au 16 et du 28 au 30 de
chaque mois.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1890—Arrangement pour la saison d'été—1890

Le et après lundi, le 9 juin 1890 les trains de ce che-
min partiront de la Station de Ste-Anne (le dimanche excepté
comme suit :

Pour Lévis (accommodation).....	24.10
Pour Québec et Montréal (Express).....	8.34
Pour la Rivière-du-Loup, Campbelltown et Dahousie (Express local).....	10.22
Pour St-Jean et Halifax (Express).....	16.29
Pour Lévis (Express local).....	17.09
Pour la Rivière-du-Loup (Accommodation).....	22.09

Tous les trains marchent sur l'heure du temps convention-
nel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef
Bureau du chemin de fer.
Moncton. N. Bk., Juin 1890.

CHEVAUX PERCHERONS, NORMANDS & BRETONS,
BÉTAIL ARSHIRE,
COCHONS BERSHIRE ET CHESTER BLANC
VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à

LOUIS BEAUBIEN,
30 rue St Jacques, MONTREAL

Ferme St-Gabriel

J. ISRAEL TARTE & FRÈRES

—)000(—

Cette exploitation agricole a obtenu, à la dernière exposi-
tion provinciale :

I. Un diplôme pour le meilleur troupeau de vaches cana-
diennes.

II. Le premier prix pour la meilleure vache laitière cana-
dienne de quatre ans et plus.

III. Le premier prix pour la meilleure taure canadienne de
trois ans.

IV. Le premier prix pour la meilleure génisse canadienne.

V. Le premier prix pour la meilleure génisse au-dessus de
six mois.

VI. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de
trois ans.

VII. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de
tout âge.

VIII. Le second prix dans la classe des taureaux Jersey pu-
sang, au-dessus de quatre ans.

IX. Le second prix dans la classe des taureaux canadiens
d'un an.

SPECIALITÉ.—Elevage du bétail Canadien en vue de la pro-
duction du beurre.

A vendre, en ce moment, un TAUREAU JERSEY, GENISSES et
TAUREAU de l'an dernier, quelques VEAUX du printemps
mâles et femelles.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

A LA

GAZETTE DES CAMPAGNES

Le prix d'abonnement est de une piastre par an. L'abonne-
ment peut dater du 1er de chaque mois, et on ne s'abonne pas
moins, que pour un an. L'avis de discontinuation doit être don-
né, par écrit, au Bureau du sousigné, un mois avant l'expira-
tion de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront
avoir été payés.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à
HECTOR A. PROULX, Gérant.